

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 753

10 avril 2010

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	36100	Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	36128
7C S.à r.l.	36100	Guidline S.A.	36123
AMO Holding 16 S.A.	36101	Hathor S.A.	36130
Ango Telecom S.A.	36107	Immo Space S.A.	36106
Ansesi S.à r.l.	36116	Investcorp S.A.	36107
Apache Luxembourg Holdings II	36103	Iris Group	36127
Ares Luxembourg S.à r.l.	36111	Jefolbe S.A.	36143
Arling Transport Luxembourg S.à.r.l.	36124	JG Mafilux S. à r.l.	36103
Arling Transport Luxembourg S.à.r.l.	36124	JJL S.à.r.l.	36111
Aterno S.à r.l.	36144	JP Commercial VI S.à r.l.	36124
Batiram S.à r.l.	36123	La Bonne Cave II s.à r.l.	36129
BPMJ S.A.	36105	La Bonne Cave II s.à r.l.	36129
Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	36117	La Bonne Cave II s.à r.l.	36129
Cogent Europe S.à.r.l.	36143	LDM Capital S.A.	36103
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	36142	Maiden International S.A.	36129
Cord A.G.	36116	Newplace S.A.	36106
Courlux (Europe) S.A.	36111	Nextventures Advisors S.A.	36103
Delfin S.à r.l.	36144	Pardus Investments S.à r.l.	36128
Drake S.à r.l.	36104	PPF Brittany GP S.à r.l.	36111
DSV Road S.A.	36123	Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.	36130
Duc SA	36127	Ricci S.A.	36128
DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.	36142	RIL II Whitelands S.à r.l.	36117
Ecoreal S.A.	36128	Sojomi Holding S.A.	36122
Ecosse S.à r.l.	36144	Solar Semiconductor Lux OpCo S.à r.l. ..	36130
Edilart S.à r.l.	36112	Sportsdeddissen, A.s.b.l.	36101
Emerald First Layer "H" S.A.	36144	The Triangle Investment Group Holdings SAH	36122
Eurochapes S.à r.l.	36123	Vainker & Associates s.à.r.l.	36122
Galactic Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. ..	36106	Xpert automation S.à r.l.	36098
Gazeley Luxco 1 S.à r.l.	36143		

Xpert automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 151.612.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stephan EIDEN, Kaufmann, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Pölerter Bahnhof 2

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung " Xpert automation S.à r.l."**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Handel, der Vertrieb und die Beratung von elektrotechnischen Produkten und Anlagen sowie alle damit verbundenen Nebentätigkeiten;

- die Lieferung von Stark- und Schwachstromanlagen aller Art, sowie die Ausführung von Elektroinstallationen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herr Stephan EIDEN, Kaufmann, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Pölerter Bahnhof 2, übernommen wurden.**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Stephan EIDEN, Kaufmann, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Pölerter Bahnhof 2.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. EIDEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2010. Relation: ECH/2010/212. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 02. März 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010034959/108.

(100032971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

7C S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 8, rue Franz Liszt.

R.C.S. Luxembourg B 147.386.

Im Jahre zweitausend und zehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Andreas OBERMAIER, It-Consultant, geboren am 17. Dezember 1974 in München (Deutschland), wohnhaft in L-1944 Luxembourg, 8, rue Franz Liszt.

Dieser Kompärent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "7C S.à r.l.", mit Sitz in L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1603 vom 20. August 2009.

Alsdann erklärt der vorgenannte Kompärent folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, mit sofortiger Wirkung die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon nach L-1944 Luxembourg, 8, rue Franz Liszt, und dementsprechend Artikel 5 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Paragraph 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Obermaier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8885. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034181/35.

(100032472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. LE LOUX / G. KLUSAK

Manager / Manager

Référence de publication: 2010034301/11.

(100032194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

AMO Holding 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.586.

—
Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 3 mars 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- M. Egbert Frank Jozef JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Patricio Javier LASSO PEÑA, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 35, Koning Albert II laan, B-1030 Bruxelles.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

La même Assemblée a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034431/19.

(100032344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sportsdeddssen, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9378 Lipperscheid, route de Clervaux, Hôtel Leweck.

R.C.S. Luxembourg F 8.256.

—
STATUTS

Et toute autre personne qui viendra se joindre à eux dans les formes prévues et en reconnaissant les statuts et l'objet de l'association. Il est constitué une association sans but lucratif dans le cadre de la législation luxembourgeoise régissant lesdites associations et selon les modalités suivantes:

I. - Dénomination - Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association porte le nom de SPORTSDEDESSEN, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège social est établi à l'Hôtel LEWECK, route de Clervaux, L-9378, Lipperscheid

Art. 3. L'association, fondée le 2 mars 2010 est constituée pour une durée illimitée.

II. - Objets de l'association

Art. 4. L'association a pour but de réunir les membres en vue de favoriser la vie sportive culturelle et sociale. Elle se propose en outre d'organiser des manifestations sportives et sociales et de créer entre les différents membres des liens d'une amitié sincère.

III. - Les membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, il ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Toute personne désirant devenir membre doit présenter sa demande à l'un des membres du comité qui décidera de l'admission du candidat.

A côté des membres statutaires disposant de tous les droits leur attribués par la loi et notamment du droit de vote aux assemblées générales, l'association peut admettre des membres d'honneur et des membres donateurs qui ne disposeront pas du droit de vote.

Art. 7. La cotisation annuelle minimale pour les membres statutaires s'élève à 10,- EUR. La cotisation annuelle sera fixée sur proposition du comité lors de l'assemblée générale annuelle.

Art. 8. Les personnes désirant soutenir les actions de l'association peuvent faire des dons sans pour autant que ces "membres-donateurs" ne deviennent membres statutaires ou disposent d'un droit de vote.

Seront membres donateurs ceux qui verseront un don à l'association d'un minimum de 5,-EUR. Cette qualité se limite à la durée d'un an et sera reconduite en cas d'un nouveau don. Le comité pourra, par décision unanime, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne méritante qui aura démontré par son activité l'intérêt et le dévouement qu'elle porte à l'objet de l'association. Cette qualité est conférée pour une durée illimitée.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- par la démission écrite adressée au conseil d'administration;
- par le non-paiement des cotisations qui vaut démission de plein droit s'il n'intervient pas dans un délai de 2 mois à partir de l'échéance de paiement fixée par le Trésorier de Sportsdeddessa a. s. b. l.;
- par l'exclusion à la suite d'agissements soit contraires aux objets, soit préjudiciables du bon fonctionnement de l'association, soit préjudiciable à la considération et à l'honneur de ses membres statutaires. Dans ce cas, le comité peut provisoirement suspendre la qualité d'adhérent jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Le membre sortant n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations. En cas de décès, les héritiers n'auront aucun droit sur le fonds social.

IV. - L'Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale dont les attributions résultent de l'Art. 4 de la loi du 21 avril 1928, se réunit au moins une fois par an sur convocation écrite 20 jours à l'avance du comité. Ce dernier devra convoquer l'assemblée lorsqu'un cinquième des membres statutaires en fait la demande.

Les membres statutaires peuvent se faire représenter à l'assemblée par un autre moyennant procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus d'un membre. Chaque membre statutaire de l'association dispose d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité simple, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi, et sont portées à la connaissance des membres statutaires par lettre-circulaire.

Art. 12. L'assemblée générale approuve annuellement les comptes. Elle nomme et révoque les deux réviseurs de caisse.

L'Assemblée Générale désignera annuellement deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du comité de Sportsdeddessa a.s.b.l., dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'Association et de présenter un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Art. 13. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du comité;
3. l'approbation des budgets et comptes;
4. la dissolution de l'Association

V. - Le comité

Art. 14. L'association est dirigée par le comité composé d'au moins 3 membres statutaires et de 9 membres statutaires au plus. Les membres du comité sont élus pour une durée illimitée par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du comité désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 15. Le comité dispose de tous les pouvoirs de décision exceptés ceux réservés par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale. Le comité, représenté par son président, élabore et effectue la correspondance au nom de l'association. Concernant les obligations de nature financière, l'association est valablement engagée par la signature de son président, de son trésorier ou de son vice-trésorier.

illimitée par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du comité désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 15. Le comité dispose de tous les pouvoirs de décision exceptés ceux réservés par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale. Le comité, représenté par son président, élabore et effectue la correspondance au nom de l'association. Concernant les obligations de nature financière, l'association est valablement engagée par la signature de son président, de son trésorier ou de son vice-trésorier.

Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, ce sur convocation par le président ou sinon par au moins deux membres du comité.

Un membre du comité qui, à trois reprises consécutives et sans excuses valables, n'a pas assisté aux séances du comité peut être exclu définitivement. L'exclusion ne peut être prononcée que par décision majoritaire du comité. Le membre sera avisé par lettre recommandée.

Des représentants des institutions publiques intéressées aux objectifs de l'association peuvent être invités à participer aux réunions du comité.

Art. 16. Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de dons, subventions et d'autres recettes. Ces fonds peuvent uniquement être affectés aux dépenses de gestion et d'acquisition de l'association ainsi qu'à des interventions financières dans l'intérêt des objectifs de l'association.

Le comité est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée le compte de l'exercice écoulé.

VI. - Divers

Art. 17. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (Arts. 8 et 9).

Art. 18. La dissolution de l'association est régie par les Art.s 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à une association à but identique ou caritatif.

Art. 19. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée ultérieurement.

Fait à Niederfeulen, en autant d'exemplaires que de parties, le 2 mars 2010.

Leweck Pascal / Spautz Romain / Leweck Guy / Petracca Donato / Schweitzer Daniel / Steffen Patrick /
Hinterscheid Patrick / Weber Christian / Leweck Charel

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010035007/97.

(100033488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

JG Mafilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.552.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JG MAFILUX S.à r.l.

Jérôme GUIMBAUD

Gérant unique

Référence de publication: 2010034303/13.

(100032189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Nextventures Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEXTVENTURES ADVISORS S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034305/12.

(100032187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LDM CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034308/11.

(100032184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Apache Luxembourg Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache Luxembourg Holdings II S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010034310/11.

(100032183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Drake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.683.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-six février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thom FLIES, indépendant, né à Diekirch, le 5 décembre 1957, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid;

2.- Madame Daniela TEOFILOVA, indépendante, née à Kostinbrod (Bulgarie) le 28 avril 1968, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "DRAKE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception, le développement et la commercialisation de logiciels de gestion de sites Internet.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Thom FLIES, indépendant, né à Diekirch, le 5 décembre 1957, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid, cinquante et une parts sociales	51
2.- par Madame Daniela TEOFILOVA, indépendante, née à Kostinbrod (Bulgarie) le 28 avril 1968, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Thom FLIES, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thom FLIES, Daniela TEOFILOVA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010035789/83.

(100034519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPMJ S.A.

P. PATRICK / R. MULLER

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010034315/12.

(100032180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Galactic Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de David Chouraqui, Eric Harnish et Saad Hammad, en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.

- Robbie Reynders, avec adresse au Waasdonk 46, 2100 Deurne, Belgique, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Christoffer Abrahamson, avec adresse au 21A Kensington Church Street, London W8 4LF, Grande-Bretagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Joakim Carlsson, avec adresse au 25 Linden Gardens, W24 HH, London, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010034444/20.

(100032857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010034317/12.

(100032640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Newplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.685.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
NEWPLACE S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010034805/24.

(100033231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010034345/10.

(100032511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 24.708.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of February,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Investcorp S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 24.708 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing then in Junglinster, on July 24, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 309 of November 4, 1986. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on November 18, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 40 of January 7, 2010.

The Meeting is chaired by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 200,000 (two hundred thousand) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the Ordinary Shares) and 500,000 (five hundred thousand) series B preference shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the Series B Preference Shares), representing the entirety of the voting share capital of the Company of USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,146,000 (fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars) represented by 200,000 (two hundred thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and 500,000 (five hundred thousand) Series B Preference Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to an amount of USD 715,146,000 (seven hundred fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) by way of the issuance of 15,146

(fifteen thousand one hundred forty-six) new Series B Preference Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each;

3. Subscription to and full payment of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Subsequent amendment to article 5. of the Articles;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,146,000 (fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars) represented by 200,000 (two hundred thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and 500,000 (five hundred thousand) Series B Preference Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to an amount of USD 715,146,000 (seven hundred fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) by way of the issuance of 15,146 (fifteen thousand one hundred forty-six) new Series B Preference Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that Investcorp Investment Holdings Limited has waived, to the extent required, its preferential subscription right.

Subscription - Payment

Investcorp Holdings Limited, an exempted limited liability company under the laws of the Cayman Islands, having its office address at Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, declares to subscribe to 15,146 (fifteen thousand one hundred forty-six) Series B Preference Shares having a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 15,146,000 (fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at USD 715,146,000 (seven hundred fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) divided into 200,000 (two hundred thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) per share, each one fully paid up and 515,146 (five hundred fifteen thousand one hundred forty-six) Series B Preference Shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) per share, each one fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately five thousand euro.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, dix-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Investcorp S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.708 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, daté du 24 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 309 du 4 novembre 1986. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 18 novembre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 37 du 7 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés par la suite comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte de ladite liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune et 500.000 (cinq cent mille) actions préférentielles de série B d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société d'un montant de USD 700.000.000 (sept cent millions de dollars américains), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 15.146.000 (quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 700.000.000 (sept cent millions de dollars américains) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune et 500.000 (cinq cent mille) actions préférentielles de série B d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains), à un montant de USD 715.146.000 (sept cent quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) par l'émission de 15.146 (quinze mille cent quatre-six) actions préférentielles de série B ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5. des Statuts;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, après discussion et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 15.146.000 (quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 700.000.000 (sept cent millions de dollars américains) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires et 500.000 (cinq cent mille) actions préférentielles de série B d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, à un montant de USD 715.146.000 (sept cent quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) par l'émission de 15.146 (quinze mille cent quarante-six) actions préférentielles de série B ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit, étant entendu que Investcorp Investment Holdings Limited a renoncé, dans la mesure nécessaire, à son droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Investcorp Holdings Limited, une société à responsabilité limitée exemptée sous les lois des Îles Caymans, ayant son adresse à Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Îles Caymans déclare souscrire à quinze mille cent quarante-six (15.146) actions préférentielles de série B ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 15.146.000 (quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à USD 715.146.000 (sept cent quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) par action, chacune entièrement libérée et 515.146 (cinq cent quinze mille cent quarante-six) actions préférentielles de série B d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) par action, chacune entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à environ cinq mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: N. VAN HEULE, F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7686. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Releveur (signé): F. SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010035793/206.

(100034647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010034346/10.

(100032510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

PPF Brittany GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.080.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010034353/12.

(100032477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

JJL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JJL S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010034356/14.

(100032229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ares Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010034366/13.

(100032565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Edilart S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.665.

STATUTS

L'an deux mille dix,

le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "EDILART S.R.L." (la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Viale Bruno Buozzi 72, CAP 00197, I-Rome (Italie),

inscrite au Registre des Sociétés de et à Rome (Italie), en date du 19 février 1996 sous le code fiscal et numéro 08110250589 et inscrite au Répertoire Economique Administratif de et à Rome (Italie), sous le numéro 643171, en date du 27 octobre 1987,

constituée suivant acte notarié reçu par Dott. Pasquale CORDASCO, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 18 septembre 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) consistant en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est détenue par (i) la société "Orgere S.A.", une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86 114) à raison de douze mille quatre cent quatre-vingt-huit (12.488) parts sociales et (ii) la société "Immobiliare Lean Srl", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via Valderi, n° 39, Rome (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de et à Rome (Italie), sous le code fiscal et numéro 05899221005, à raison de douze (12) parts sociales, les deux agissant en leur qualité des deux seuls et uniques associés de la Société, est dûment représentée à la présente assemblée générale, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'aux termes d'un procès-verbal d'assemblée de l'administrateur unique de la Société, tenue à Rome (Italie), en date du 1^{er} octobre 2009 par devant Dottor Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome, Via Bertoloni n. 26/A, il fut décidé de transférer le siège social statutaire et le siège de direction de la Société de Rome (Italie) vers le Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société de Viale Bruno Buozzi 72, CAP 00197, I-Rome (Italie), au 7 Val Sainte Croix. L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes intérimaires de la Société au 12 janvier 20106, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, ce qui induit un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) intégralement détenu par les deux sociétés sus décrites, en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société.

4.- Décision de changer la raison sociale de la Société en "EDILART S.à r.l."

5.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation."

6.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique de la Société de droit italien pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

7.- Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue française pour les adapter à la législation luxembourgeoise en vigueur.

8.- Décision de nommer un (1) gérant et de fixer la durée de son mandat et de déterminer ses pouvoirs.

L'assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) et DECIDE que la Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE que le nouveau siège social de la Société sera fixé à l'adresse suivante: 7 Val Sainte Croix. L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve les bilan et compte de pertes et profits de la Société au 22 février 2010, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le capital social de la Société soit à Luxembourg, représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, ce qui induit un capital social souscrit entièrement libéré de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) détenu intégralement par (i) la société "Orgere S.A.", une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86 114) à raison de douze mille quatre cent quatre-vingt-huit (12.488) parts sociales et (ii) la société "Immobiliare Lean Srl", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via Valderi, n° 39, Rome (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de et à Rome (Italie), sous le code fiscal et numéro 05899221005, à raison de douze (12) parts sociales, en qualité de seuls et uniques associé de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Piero BAJ, administrateur de société, né à Rome (Italie), le 3 juin 1957, demeurant via angelo secchi 8, 00197 Rome (Italie), Code Fiscal: BJA PRI 57 H03 H501 B, pour sa gestion d'administrateur unique de la Société pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de seul et unique gérant de la Société dorénavant soumise au droit luxembourgeois, la personne suivante, son mandat étant fixé à une durée illimitée:

Monsieur Piero BAJ, administrateur de société, né à Rome (Italie), le 3 juin 1957, demeurant via angelo secchi 8, 00197 Rome (Italie).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la Société en "EDILART S.à r.l.".

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à un refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS:

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "EDILART S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plain droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le(s) gérant(s). La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le(s) gérant(s) dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée."

Disposition transitoire

Le premier exercice social sous l'emprise du droit luxembourgeois commence à la date de cette assemblée générale et se termine le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2010. Relation: EAC/2010/2189. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010035387/242.

(100034160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Ansesi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 138.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010034367/13.

(100032562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cord A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 75.554.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034368/10.

(100032390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RIL II Whitelands S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 1^{er} mars 2010 que:

Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2010.

Par ailleurs, Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cessé d'exercer ses fonctions en tant que Gérant de catégorie A, et est devenu Gérant de catégorie B avec effet 1^{er} mars 2010, et pour une durée illimitée.

Dès lors, depuis le 1^{er} mars 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161, Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

RIL II Whitelands S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010034873/31.

(100033405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 204.825.139,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.875.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (referred to as the "Contributor"), represented by Mrs Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., a private company limited by shares existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.875 (the "Company").

II.- That all the 181,528,222 (one hundred eighty-one million five hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-two) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 23,296,917 (twenty-three million two hundred ninety-six thousand nine hundred seventeen Euro) by the issuance of 23,296,917 (twenty-three million two hundred ninety-six thousand nine hundred seventeen) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 209,672,248 (two hundred nine million six hundred seventy-two thousand two hundred forty-eight Euro), out of which EUR 2,329,692 (two million three hundred twenty-nine thousand six hundred ninety-two Euro) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by Celanese International Holdings S.à r.l. of the 23,296,917 (twenty-three million two hundred ninety-six thousand nine hundred seventeen) new shares issued by the Company by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article eight, paragraph one of the articles of association of the Company relating to the share capital; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,296,917 (twenty-three million two hundred ninety-six thousand nine hundred seventeen Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 181,528,222 (one hundred eighty-one million five hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-two Euro) to EUR 204,825,139 (two hundred four million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine Euro) by the issuance of 23,296,917 (twenty-three million two hundred ninety-six thousand nine hundred seventeen) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favor of the the Contributor, subject to the payment of a global share premium of EUR 209,672,248 (two hundred nine million six hundred seventy-two thousand two hundred forty-eight Euro) (the "Share Premium"), out of which EUR 2,329,692 (two million three hundred twenty-nine thousand six hundred ninety-two Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind consisting in receivables held by the Contributor amounting to (i) USD 130,000,000 (one hundred thirty million United States Dollars), which is the USD equivalent of EUR 93,437,792 (ninety-three million four hundred thirty-seven thousand seven hundred ninety-two Euro) at the EUR/USD exchange rate of 1.3913 of the European Central Bank as at 1 February 2010, (ii) USD 30,000,000 (thirty million United States Dollars), which is the USD equivalent of EUR 21,562,567 (twenty-one million five hundred sixty-two thousand five hundred sixty-seven Euro) at the EUR/USD exchange rate of 1.3913 of the European Central Bank as at 1 February 2010, (iii) USD 25,000,000 (twenty-five million United States Dollars), which is the USD equivalent of EUR 17,968,806 (seventeen million nine hundred sixty-eight thousand eight hundred six Euro) at the EUR/USD exchange rate of 1.3913 of the European Central Bank as at 1 February 2010 and receivables amounting to EUR 100,000,000 (one hundred million Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by a contribution in kind.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described, subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Description of the contribution

The assets contributed by the Contributor are documented in the balance sheet of the Contributor dated 31 December 2010.

The Contribution is composed of (i) receivables amounting globally to USD USD 185,000,000 (one hundred eighty-five million United States Dollars), which is the USD equivalent of EUR 132,969,165 (one hundred thirty-two million nine

hundred sixty-nine thousand one hundred sixty-five Euro) at the EUR/USD exchange rate of 1.3913 of the European Central Bank as at 1 February 2010 and (ii) receivables amounting globally to EUR 100,000,000 (one hundred million Euro).

Valuation

The net value of the Contribution is EUR 232,969,165 (two hundred thirty-two million nine hundred sixty-nine thousand one hundred sixty-five Euro). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 February 2010.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Jean-François Findling, with professional address at 12 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, manager of category A;
- Hicham Maatoug, with professional address at Professor-Staudinger-Straße, 65451 Kelsterbach, Germany, manager of category A;
- John Sutherland, with professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category A
- Bradley Troutman, with professional address at 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, United States of America, manager of category B; and
- John W. Howard, with professional address at 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, United States of America, manager of category B. all represented here by Mrs Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à.r.l.: 204,825,139 (two hundred four million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine) shares.

The notary acts that the 204,825,139 (two hundred four million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining unchanged) of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 204,825,139 (two hundred four million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine Euro), represented by 204,825,139 (two hundred four million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. "

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (ci-après l'Apporteur"), représenté par Mme Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.875 (La "Société").

II.- Que toutes les 181.528.222 (cent quatre-vingt-un million cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur de 1 EUR (un Euro), représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la notification de la convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 23.296.917 (vingt-trois million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent dix-sept Euro) par l'émission de 23.296.917 (vingt-trois million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 209.672.248 (deux cent neuf million six cent soixante-douze mille deux cent quarante-huit Euro), dont EUR 2.329.692 (deux million trois cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-douze Euro) sera alloué à la réserve légale;

3. Souscription et paiement par Celanese International Holdings S.à r.l. de 23.296.917 (vingt-trois million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent dix-sept) nouvelles parts sociales émises par la Société, par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société; et

6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre d'examiner chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 23.296.917 (vingt-trois million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent dix-sept Euro), afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 181.528.222 (cent quatre-vingt-un million cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt-deux Euro) à un montant de EUR 204.825.139 (deux cent quatre million huit cent vingt-cinq mille huit cent trente-neuf Euro), par l'émission de 23.296.917 (vingt-trois million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent dix-sept) nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles") en faveur de l'Apporteur, sous condition du paiement d'une prime globale d'émission de EUR 209.672.248 (deux cent neuf million six cent soixante-douze mille deux cent quarante-huit Euro) (la "Prime d'Emission") dont EUR 2.329.692 (deux million trois cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-douze Euro) sera allouée à la réserve légale.

Le tout doit être payé par voie d'apport en nature consistant en créances détenues par l'Apporteur dont le montant s'élève à (i) USD 130.000.000 (cent trente million Dollars Américains), équivalant à EUR 93.437.792 (quatre-vingt-treize million quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-douze Euro) au taux de change EUR/USD de 1.3913 auprès de la Banque Centrale Européenne en date du 1 février 2010, (ii) USD 30.000.000 (trente million Dollars Américains), équivalant à EUR 21.562.567 (vingt-et-un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent soixante-sept Euro) au taux de change EUR/USD de 1.3913 auprès de la Banque Centrale Européenne en date du 1 février 2010, (iii) USD 25.000.000 (vingt-cinq million Dollars Américains), équivalant à EUR 17.968.806 (dix-sept million neuf cent soixante-huit mille huit cent six Euro) au taux de change EUR/USD de 1.3913 auprès de la Banque Centrale Européenne en date du 1 février 2010 et en créances d'un montant de EUR 100.000.000 (cent mille Euro) (1"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Parts Sociales Nouvelles ci-dessus par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient aux présentes l'Apporteur, prénommé. L'Apporteur déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles dans la Société et les payer en intégralité par l'Apport, sous condition du paiement de la Prime d'Emission.

Les Parts Sociales Nouvelles ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérés par l'Apporteur au travers de l'Apport.

Description de l'apport

Les actifs apportés par l'Apporteur sont documentés dans le bilan de l'Apporteur daté du 31 décembre 2009.

L'Apport est composé de (i) créances d'un montant global de USD 185.000.000 (cent quatre-vingt-cinq million Dollars Américains) détenues par l'Apporteur, équivalant à EUR 132,969,165 (cent trente-deux million neuf cent soixante-neuf mille cent soixante-cinq Euro) au taux de change EUR/USD de 1.3913 auprès de la Banque Centrale Européenne en date du 1 février 2010 et de (ii) créances d'un montant de EUR 100.000.000 (cent mille Euro).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à EUR 232.969.165 (deux cent trente-deux million neuf cent soixante-neuf mille cent soixante-cinq Euro).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de valeur d'apport en date du 4 février 2010.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Ont comparu:

- Jean-François Findling, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Hicham Maatoug, demeurant professionnellement au Professor-Staudinger-StraBe, 65451 Kelsterbach, Allemagne, gérant de catégorie A;
- John Sutherland, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Bradley Troutman, demeurant professionnellement au 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B; et
- John W. Howard, demeurant professionnellement au 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B. tous ici représentés par Mme Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, et de son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport ayant été pleinement effectué, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 204.825.139 (deux cent quatre million huit cent vingt-cinq mille cent trente-neuf) parts sociales Le notaire prend acte du fait que 204.825.139 (deux cent quatre million huit cent vingt-cinq mille cent trente-neuf) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société est représenté et que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 8 (le second paragraphe restant inchangé) des statuts de la Société devant être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 204.825.139 (deux cent quatre million huit cent vingt-cinq mille cent trente-neuf Euro), représenté par 204.825.139 (deux cent quatre million huit cent vingt-cinq mille cent trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacun".

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,- (sept mille Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6317. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010034819/256.

(100033242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sojomi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.751.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034382/10.

(100032643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

The Triangle Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.118.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034383/10.

(100032642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Vainker & Associatés s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034384/10.

(100032638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Guidline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.204.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

GUIDLINE S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010034867/24.

(100033061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Eurochapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 7, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 17.167.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034385/9.

(100032683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

DSV Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 33.021.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034392/9.

(100032783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Batiram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 134.590.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Maria MEDELA DORADO, secrétaire de direction, née à Bande (Espagne), le 3 novembre 1964, demeurant à F-57390 Redange, 4, Impasse des Abeilles;

2.- Ramon MEDELA, gérant de société, né à Rombas/Moselle (France), le 20 décembre 1973, demeurant à F-57120 Rombas, 29, route de Malancourt;

seuls associés de BATIRAM S. à r.l. avec siège à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 134.590, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 153 du 19 janvier 2008.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Dudelange à Soleuvre.

Deuxième résolution

Ils modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 2. Le siège social est établi à Soleuvre.

..."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-4410 Soleuvre, Zônes d'Activités Commerciales et Économiques, 12, Um Woeller. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 4 février 2010. Relation: EAC/2010/1428. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 février 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010034854/36.

(100033429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Arling Transport Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.779.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034393/9.

(100032781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Arling Transport Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.779.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034394/9.

(100032780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

JP Commercial VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.114.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Jargonnant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Sole Shareholder"),

represented by its manager Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, professionally residing in 6, Kefers-
trasse, D-80802 Munich,

being the Sole Shareholder of JP Commercial VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129.114 (the "Company"), incorporated on 21 May 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1627 of 2 August 2007.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all ten thousand (10,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The company is established for an unlimited period of time".

B. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)" and determination of the registered office.

C. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

D. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

E. Acknowledgement of the resignation as manager of Karl-Erbo Graf Kageneck, granting of discharge to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

and Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Karl-Erbo Graf Kageneck as manager, to grant discharge to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Daniel Graf von der Schulenburg, Privatangestellter, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München.

Der Alleinige Gesellschafter der JP Commercial VI S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 129.114 (die "Gesellschaft"), gegründet am 21. Mai 2007 durch einen Akt von Me Martine Schaeffer, Notar, damals mit Amtssitz in Remich, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 1627 vom 2. August 2007.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet".

B. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"

und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

C. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

D. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

E. Zurkenntnisnahme des Rücktritts von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer, Bewilligung der Entlastung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch und Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die Entlastung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. GRAF VON DER SCHULENBURG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58058. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxemburg, den 8. März 2010.

Référence de publication: 2010034895/144.

(100033457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Iris Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.458.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034395/10.

(100032764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Duc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 120.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2010034401/12.

(100032748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ricci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.241.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICCI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034402/12.

(100032823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

EXTRAIT

En date du 1^{er} mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de David Chouraqui, Eric Harnish et Saad Hammad, en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.
- Robbie Reynders, avec adresse au Waasdonk 46, 2100 Deurne, Belgique, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Christoffer Abrahamson, avec adresse au 21A Kensington Church Street, London W8 4LF, Grande-Bretagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Joakim Carlsson, avec adresse au 25, Linden Gardens, W24 HH, London, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010034448/20.

(100032789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ecoreal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOREAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034403/12.

(100032821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.922.

Les comptes annuels au 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pardus Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2010034406/12.

(100032827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

La Bonne Cave II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, 8, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.312.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034409/9.

(100032679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Maiden International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Horst SONNENTAG, directeur, demeurant professionnellement au 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Président;

- Monsieur Carl SCHARFFENORTH, directeur, demeurant professionnellement au 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010034464/21.

(100032516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

La Bonne Cave II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, 8, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.312.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034410/9.

(100032677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

La Bonne Cave II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, 8, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.312.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034411/9.

(100032676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.612.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

Monsieur Jacopo ROSSI, en sa qualité de gérant de la société, constate que l'adresse de domiciliation professionnelle de Monsieur Mark HOUSTON, gérant de la société, est désormais 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Jacopo ROSSI

Gérant

Référence de publication: 2010034416/14.

(100032800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Hathor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10.11.2009

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire du 10 novembre 2009 que:

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 46.740, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 27.146, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2010034453/22.

(100032712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Solar Semiconductor Lux OpCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.636.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Solar Semiconductor Private Limited, a company incorporated and existing under the laws of India, having its registered office at plot n°443/A-28, road n°86, Jubilee Hills, Hyderabad - 500 033, Andhra Pradesh, India, registered with the Indian Registrar of Companies under registration number U40106AP2006PTC049854,

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 18, 2010 in Hyderabad, India.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name . There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Solar Semiconductor Lux OpCo S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first April of each year and shall terminate on thirty-first March of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends. The general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on March 31st, 2011.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscriber, Solar Semiconductor Private Limited, has subscribed the shares to be issued and paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred euro (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

General meeting of shareholders

The sole shareholder of the Company has then immediately passed the following resolutions.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Hari Surapaneni born on July 22, 1957 in Polimetla, Andhra Pradesh, India, residing at 301 Solitaire Banjara, Krishna Puram, Banjara Hills, Hyderabad 500 034, India; and,

b) Mike Ross born on June 24, 1960 in Albuquerque, New Mexico, United States, residing professionally at 1292 Kifer Road, Suite 808, Sunnyvale, CA 94086, United States.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending March 31st, 2011 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Solar Semiconductor Private Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Inde, ayant son siège social à plot n°443/A-28, road n°86, Jubilee Hills, Hyderabad - 500 033, Andhra Pradesh, Inde, inscrite au Registre des Sociétés d'Inde, sous le numéro d'inscription U40106AP2006PTC049854,

dûment représentée par Jean-Cédric Charles, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hyderabad, Inde, le 18 février 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Solar Semiconductor Lux Opco S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date

prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires. L'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2011.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Solar Semiconductor Private Limited, susnommée, qui a payé douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) pour une souscription à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale des associés

Les résolutions suivantes ont ensuite été immédiatement prises par l'associé unique de la Société.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Hari Surapaneni, né le 22 juillet 1957 à Polimetla, Andra Pradesh, Inde, résidant au 301 Solitaire Banjara, Krishna Puram, Banjara Hills, Hyderabad 500 034, Inde;

b) Mike Ross, né le 24 juin 1960 à Albuquerque, New Mexico, Etats-Unis, résidant professionnellement à 1292 Kifer Road, Suite 808, Sunnyvale, CA 94086, Etats-Unis.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 mars 2011 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Charles et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8644. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010035312/647.

(100033770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 février 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Sandro FREI de sa fonction d'administrateur de la Société en date du 15 février 2010 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010034435/12.

(100032805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 121.195.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'assemblée générale des associés de la Société a modifié le mandat de gérant de Paul Steffes de façon à être de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010034421/15.

(100032564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cogent Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.672.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a fusionné avec Cogent Communications, Inc. et a par conséquent changé sa dénomination en «Cogent Communications, Inc.» avec effet au 15 janvier 2010. Cogent Communications, Inc. est immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 3079419.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010034422/16.

(100032522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.225.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Monsieur Nicholas REDWOOD, né le 18 décembre 1957 à Bristol, Royaume-Uni, résidant au 6, Avenue Road, AL1 3QQ St Albans, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A
- Monsieur Nicholas REDWOOD, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010034446/23.

(100032375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Jefolbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 139.906.

—
Par la présente, je vous donne ma démission en tant qu'administrateur de la société JEFOLBE S.A.

Cette démission prend effet aujourd'hui même le 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Bertrand Michaud.

Référence de publication: 2010034423/10.

(100032466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.254.—
EXTRAITEn date du 27 novembre 2009, Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de gérant de la société.
Luxembourg, le 4 mars 2010.Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010034432/13.

(100032852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 520.929.950,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.420.—
EXTRAITEn date du 27 novembre 2009, Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de gérant B de la société.
Luxembourg, le 4 mars 2010.Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010034436/13.

(100032853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Emerald First Layer "H" S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 109.139.—
EXTRAITEn date du 11 février 2010, Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste d'administrateur de la société.
Luxembourg, le 4 mars 2010.Pour extrait conforme
Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010034437/13.

(100032717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ecosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 93.688.—
Les comptes annuels au 03.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010034343/13.

(100032517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.